



- LEGENDE**
- Document cartographique
  - Patrimoine inscrit ou classé (indépendant de l'AVAP)
  - Immeubles inscrits ou classés
  - Espaces inscrits ou classés
  - Espace urbain**
    - Ecoles publiques remarquables
    - Structures "urbaine" remarquable
    - Trottoirs existants à modifier
  - Éléments patrimoniaux ponctuels**
    - Cours remarquables
    - Cours exceptionnelles
    - Ecoles remarquables
    - Ecoles exceptionnelles
    - Portes pédonales et cochères remarquables
    - Portes pédonales et cochères exceptionnelles
    - Devantures et menuiseries remarquables**
    - Devantures et menuiseries exceptionnelles
    - Ferronneries exceptionnelles : grilles, clôtures, verrières, marquises
    - Ferronneries remarquables : grilles, clôtures, verrières, marquises
    - Fontaines, puits, pompes
    - Stalactite : statues et niches, monuments urbains
    - Halls remarquables
    - Halls exceptionnels

69 - METROPOLE DE LYON - LYON - 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT

AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

P2 - PLAN DE REPERAGE APPROBATION

ELEMENTS PATRIMONIAUX PONCTUELS



Bureau d'études : ARCHIPAT  
17 rue des Trillères - 69009 LYON  
tel. 04 78 24 71 50

0 20m 40m 80m  
Echelle 1 / 2000 (pour format A1)  
JANVIER 2020